



Dispositions d'exécution pour les tours de qualification du Championnat suisse de groupes au Fusil 300m U21/ElitePlus

Protection des données au Sport populaire

En prenant part au concours, le participant accepte que ses données personnelles (p. ex. nom, date de naissance, société de tir, domicile, canton, photos, etc.) soient publiées sur les listes de départ et de classement et/ou dans les médias correspondants et qu'elles soient mentionnées pendant la manifestation. La participation implique également le consentement à la transmission de ces données à un sous-traitant responsable de l'organisation et/ou du dépouillement des résultats.

Plus d'informations sur: https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/daten-schutz/freizeit_sport/teilnahme_sport.html

Edition 2025 - Page 1

Doc.-N° 3.55.51 f

La Division fusil 300m édicte pour le Championnat suisse de groupes au Fusil 300m U21/Elite-Plus (CSG-F300 U21/E+) les Dispositions d'exécution (DE) suivantes:

Afin de faciliter la lisibilité du texte, nous avons choisi d'utiliser le genre masculin, mais il va de soi que toutes les fonctions exprimées s'entendent également au féminin.

- Dispositions générales

1.1 But

Tours de qualification en vue de la Finale lors de laquelle sera désigné le Champion du CSG-F300 U21/E+.

1.2 Bases

1.2.1 Règles du tir sportif (RTSp)

1.2.2 DE relatives aux tirs des juniors

1.2.3 DE relative à la participation de ressortissants étrangers aux concours de la FST

1.2.4 Catalogue des moyens auxiliaires autorisés (SAT)

- Droit de participation

2.1 Sociétés

Toutes les sociétés 300m des SCT de la FST peuvent participer avec un nombre illimité de groupes.

2.2 Composition des groupes

Les groupes sont formés de deux juniors U21 (nés en 2005 et plus jeunes) et deux tireurs de la classe d'âge Elite+ (nés en 2004 et plus âgés).

2.3 Membres des groupes

Ce championnat est soumis à l'obligation de la licence. Tous les tireurs du groupe doivent être en possession d'une licence Fusil 300m valable, de leur société. Les sociétés sont responsables de la saisie correcte et complète de leurs membres dans SAT/SSV-Admin.

Chaque participant ne peut, à chaque tour, tirer qu'avec un seul groupe. Le groupe peut être recomposé lors de chaque nouveau tour. Pour ce qui est de la Finale, les DE pour la Finale du CSG-F300 U21/E+ sont déterminantes.

Tous les tireurs licenciés sont admis, même s'ils participent aussi à d'autres Championnats de groupes de la FST.

2.4 Membres multiples

Les membres actifs B sont admis, pour autant que leur société de base ne participe pas à ce CSG-F300 U21/E+.

Les membres actifs B (E+) doivent être inscrits avant le 1er février, sinon ils ne peuvent pas commencer. Ce règlement est également valable pour la finale. Pour les tireurs de moins de 21 ans, la date de référence est le 1er mai.

2.5 Armes

Dans le cadre de ce projet pilote, les juniors U21 ne peuvent tirer qu'avec le f ass 90 et les participants de l'Elite+ avec des armes d'ordonnance.

- Organisation

3.1 Direction

L'organisation et l'exécution du CSG-F300 U21/E+ relèvent de la responsabilité du Préposé CSG-F300 U21/E+ de la Division Fusil 300m.

Walter Meer
Riedern 70
3182 Ueberstorf

Mobile: 079 442 18 65
Courriel: walter.meer@swissshooting.ch

3.2 Exécution

Le CSG-F300 U21/E+ comprend trois Tours et une Finale.

1 ^{er} Tour :	1 ^{er} au 31 mai 2025	Centrale d'annonce FST
2 ^e Tour :	1 ^{er} au 30 juin 2025	Centrale d'annonce FST
3 ^e Tour :	1 ^{er} juillet au 31 août 2025	Centrale d'annonce FST
Finale :	20 septembre 2025	

3.3 Documents pour le concours

Dès le 1er avril de chaque année, l'inscription des groupes peut s'effectuer dans la plateforme électronique de la FST.

Les inscriptions sur la plateforme électronique « Score » sont en principe contraignantes.

Dernier délai pour l'inscription : **15 mai 2025**

Ensuite, les sociétés recevront les autocollants de contrôle pour les 3 tours. Toutes les feuilles de stand doivent être munies d'un autocollant de contrôle et elles restent en main des sociétés

3.4 Cibles électroniques

Chaque groupe reçoit 12 autocollants de contrôle, qui doivent être placés sur les feuilles de stand avant le tir, de façon telle qu'ils soient surimprimés.

3.5 Cibles manuelles

Chaque groupe reçoit 12 autocollants particuliers.

Les résultats sont reportés sur la feuille de stand transmise par courriel. La feuille de stand dûment remplie est retournée également par courrier électronique.

Toutes les feuilles de stand, les bandes imprimées et les feuilles de stand de groupe sont conservées par les sociétés jusqu'après la Finale.

4. Dispositions de concours

4.1 Programme de tir

Coups d'essai illimités, **6 coups c.p.c.** et **4 coups série** sans limite de temps.

Au total 10 coups sur cible A10.

4.2 Résultat du groupe

Le total des coups des quatre (4) membres du groupe donne le résultat du groupe.

4.3 Classement après chaque tour

Total des 4 résultats individuels, total des tireurs U21 puis de ceux de l'Elite, le résultat individuel U21 le plus élevé puis celui de l'Elite.

4.4 Saisie des résultats

Les résultats doivent être enregistrés sur la plate-forme électronique de la FST jusqu'au deuxième jour du mois suivant.

Un classement est établi pour chaque tour et un autre sur la base des résultats cumulés au terme des trois tours.

L'enregistrement des résultats est interrompu dès le délai écoulé et le groupe est classé avec un 0.

4.5 Distinctions

60% des groupes participants reçoivent des distinctions sous la forme de cartes-couronne ou cartes de prime.

4.6 Frais de participation

Les frais de participation prélevés auprès de chaque groupe se montent à Fr. 60.-.

Ce montant doit être versé immédiatement après la réception des documents pour le concours.

Les groupes enregistrés qui se retirent après le début de la compétition (1er mai 2025) doivent payer la totalité des frais de participation.

Les groupes qui se retirent avant le début de la compétition (1er mai 2025) doivent payer des frais administratifs de 20 CHF par groupe.

4.7 Participation à la Finale

Les 28 meilleurs groupes au terme des trois tours sont invités pour la Finale.

5. Finale

La Finale aura lieu le 20 septembre 2025 à Emmen.

Les DE émises pour la Finale CSG-F300 U21/E+ y seront appliquées.

6. Finances

6.1 Modalités de décompte

La facture relative à la participation est envoyée aux sociétés avec les autocollants de contrôle pour les trois tours. Elle doit être acquittée dans les 30 jours suivants par versement sur le compte postal 60-8-3, CH25 0900 0000 6000 0008 3, Fédération sportive suisse de tir, 6006 Lucerne.

7. Protestations et recours

Les protestations doivent avoir lieu dans les cinq jours (date du timbre postal fait foi) suivant la publication des résultats sur le site internet www.swissshooting.ch, elles doivent être faites par écrit et être adressées au Préposé aux CSG-F300 U21/E+.

La caution de Fr. 50.00 est à verser sur le compte postal 60-8-3, CH25 0900 0000 6000 0008 3, Fédération sportive suisse de tir, 6006 Lucerne. Une copie du récépissé est à joindre à la protestation.

8. Dispositions finales

Les présentes DE

- abrogent toutes les réglementations contraires, notamment celles des DE pour les tirs éliminatoires CSG-F300 U21/E+ du 17 novembre 2023
- ont été approuvées le 13 novembre 2024 par la Division Fusil 300m;
- entrent immédiatement en 1 Janvier 2025.

Fédération sportive suisse de tir

Walter Brändli
Chef de la Division
Fusil 300m

Walter Meer
Préposé aux
CSG U21/E+